

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

NUMÉRO SPÉCIAL : LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DANS L'EURE

PAYS HÔTE



2024 sera une année très importante pour la France sur le plan sportif avec l'accueil à Paris des **Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août et des Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.**

Cela faisait un siècle que la France n'avait pas accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques sur ses terres. Cette année sportive sera donc **exceptionnelle pour la France, donc aussi pour l'Eure.**

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sont une extraordinaire opportunité de fédérer l'ensemble des Français autour de la pratique d'une activité physique et sportive.

Depuis plus d'un an, un **travail d'accompagnement, de coordination et d'animation est porté par l'État, le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES), l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Eure et par la Direction des Sports du Conseil départemental en lien avec les communes et intercommunalités labellisées Terre de Jeux et le mouvement sportif départemental.**

L'objectif est de mobiliser les territoires et les acteurs locaux afin de proposer davantage de sport pour tous et de sensibiliser les publics aux bienfaits de l'activité sportive sur la santé physique et psychique.

La promotion de l'activité physique et sportive a été choisie comme grande cause nationale pour 2024 par le Président de la République.



Au-delà des épreuves sportives qui auront lieu majoritairement à Paris, d'autres moments forts se tiendront dans notre département : ce numéro spécial a vocation à vous les rappeler ou à vous les faire découvrir, afin que les Jeux soient un moment fort de cohésion et de célébration dans notre département.

Simon Babre
Préfet de l'Eure





Du 2 au 6 avril 2024 : la semaine olympique et paralympique (SOP)

Pour sa 8e édition, la SOP sera **l'occasion de célébrer les Jeux et les athlètes du monde entier !**

Elle marquera le lancement des célébrations sur l'ensemble du territoire et permettra de célébrer les Jeux de Paris 2024 avec toute une génération.

Cette SOP s'adresse à tous les élèves, de l'école maternelle au lycée ainsi qu'aux étudiants.

La SOP est une semaine pour promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme.

Elle permettra de construire l'héritage éducatif des JOP au profit de tous les élèves.

Dimanche 23 juin : la journée olympique

Elle est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme.



Le Relais de la Flamme sera à partir de mai 2024 un moment clef de ce grand moment national de communion autour de valeurs du sport que représentent les jeux olympiques et paralympiques.

Comme l'indique le comité organisateur : « Après son allumage à Olympie, en Grèce, le parcours de la Flamme Olympique commencera en mer, à bord du Belem, majestueux trois-mâts qui traversera la Méditerranée d'Athènes à Marseille. Le Relais de la Flamme Olympique fera ensuite rayonner la France en valorisant ses territoires, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer, pour offrir à chacun la possibilité d'apercevoir la Flamme ».

11 000 porteurs de la Flamme se relayeront pour célébrer l'arrivée des Jeux en France.

Dans l'Eure, dans les communes traversées seront mis à l'honneur des hommes et des femmes représentatifs de notre société : sapeurs-pompiers, sportifs, acteurs associatifs, personnels de l'État et des collectivités locales, du monde économique, etc.

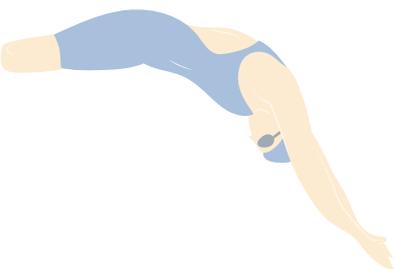
Ainsi, c'est tout notre département qui sera appelé le 6 juillet à célébrer les valeurs sportives, précieuses aussi pour la cohésion du corps social.

Ligne directe se fera l'écho des Eurois retenus par le comité d'organisation dans les prochaines semaines !



Parcours de la flamme olympique du 8 mai à Marseille au 26 juillet à Paris

- **65 villes** étapes clôtureront chaque jour l'étape du relais ;
- **100 sites** emblématiques ;
- Plus de **400 villes** ;
- **5 territoires ultra-marins** traversés : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, La Réunion;
- **10 000 porteurs** de la flamme olympique dont **3 000** porteurs participant à des relais collectifs.



Passage de la flamme olympique dans l'Eure

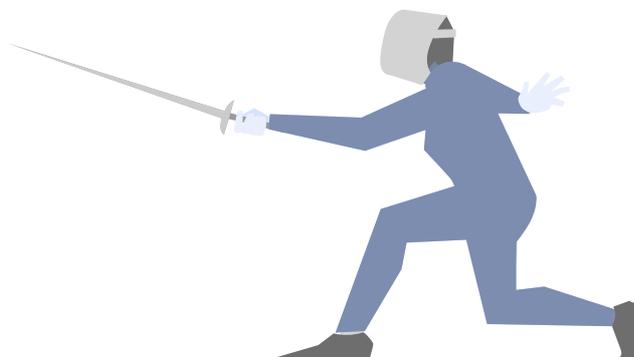
Le Conseil départemental de l'Eure a candidaté avec succès pour porter haut les couleurs du territoire !

Le passage de la flamme olympique dans différentes villes du département jusqu'à la "ville-étape" **Vernon le samedi 6 juillet 2024** sera l'occasion de célébrer les Jeux olympiques et de proposer des animations grand public en favorisant l'engagement des habitants et des acteurs locaux.



L'allumage du chaudron est prévu en fin de journée à Vernon.

L'État, le Conseil départemental, les communes partenaires accompagnent les projets d'animations portés par les acteurs associatifs.



Parcours de la flamme paralympique 25 au 28 août

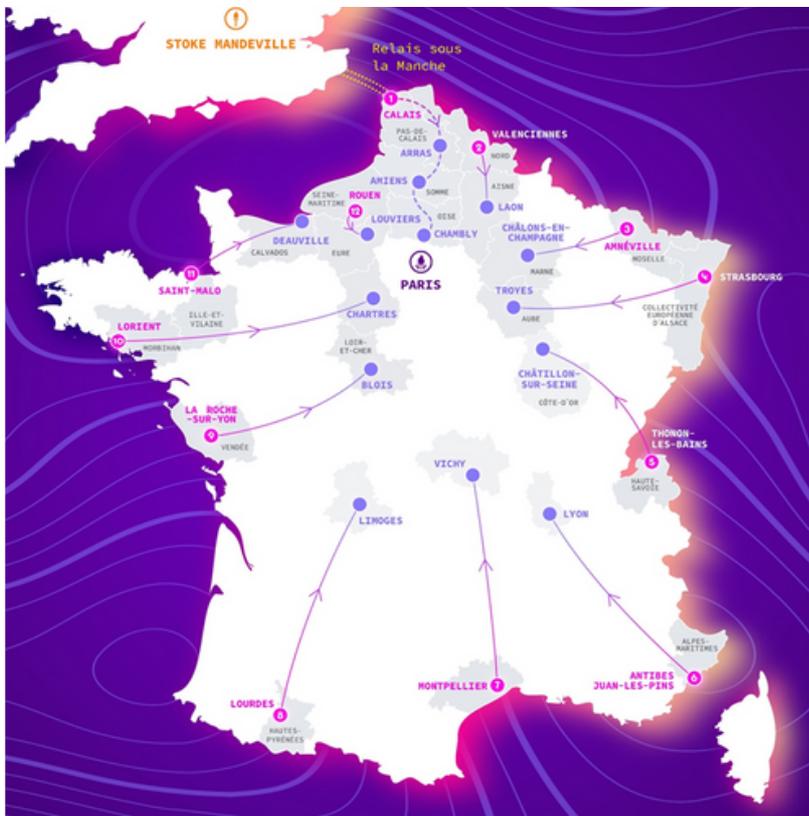
- 4 jours de relais paralympiques
- 12 villes de départ : Calais, Valenciennes, Amnéville, Strasbourg, Thonons les Bains, Antibes, Juan-les-Pins, Montpellier, Lourdes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Saint-Malo et Rouen
- 26 départements et 50 villes traversés
- 1 000 porteurs de la flamme dont 200 en collectif

La flamme paralympique à Louviers

Douze flammes paralympiques convergeront en même temps vers Paris et **Louviers aura le privilège de faire partie des villes-étapes.**

Pour célébrer ces jeux paralympiques, 24 relayeurs effectueront un parcours dans le centre-ville de Louviers le 26 août avec un allumage du chaudron en fin de journée.

En parallèle, des animations sportives, culturelles et festives seront organisées toute la journée avec la mise en place d'une fan zone et d'un village des sports.



Parcours de la flamme paralympique



ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

L'Eure accueillera plusieurs délégations étrangères dans des centres de préparation des Jeux, véritables bases arrière des délégations.

- Délégations d'Arabie Saoudite à Louviers, Val-de-Reuil et à Poses.
- Délégation paralympique du Canada à Val-de-Reuil.

D'autres villes du département sont labellisées "Centre de Préparation des Jeux (CPJ)" pour accueillir d'autres délégations : Vernon, Évreux, Saint-Sébastien-de-Morsent.

L'accueil de délégations étrangères sera aussi un moment privilégié pour promouvoir le sport et ses valeurs avec la mise en place d'actions en direction des jeunes.



Sécurisation des événements liés au passage de la flamme olympique

Pour des raisons de sécurité, toutes les manifestations prévues dans les communes doivent être portées à la connaissance de la préfecture 2 mois avant.

Ceci concerne les 8 communes traversées par la flamme olympique et paralympique, les communes d'accueil des délégations étrangères comme toute autre commune désireuse d'organiser un événement public à l'occasion des JOP2024.

La préfecture déterminera avec chaque commune les mesures de sécurisation à mettre en place et les moyens susceptibles d'être mobilisés par l'État à cette occasion.

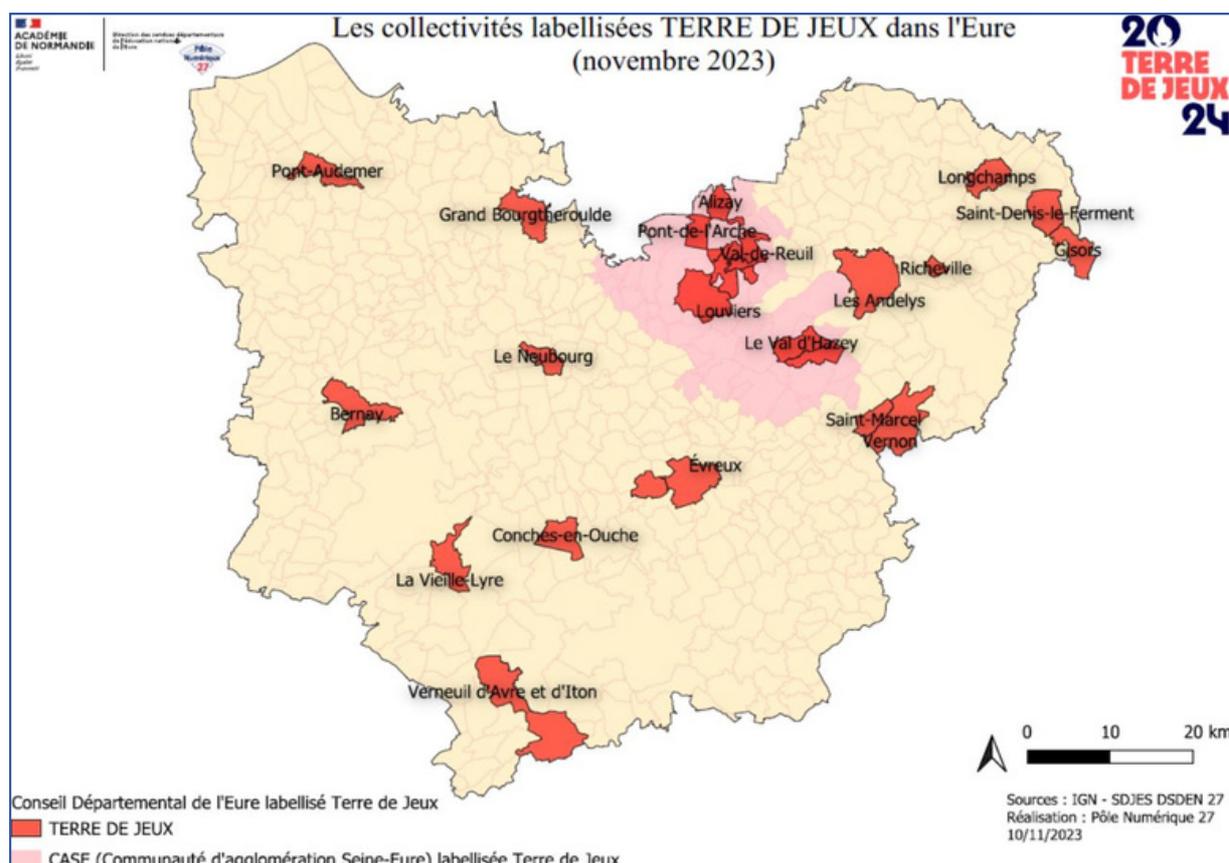
+ Signaler une manifestation : pref-sidpc27@eure.gouv.fr



COLLECTIVITÉS DE L'EURE LABELLISÉES "TERRES DE JEUX"

Les collectivités labellisées "Terres de jeux" se sont engagées à proposer davantage de sport sur leur territoire.

Dans l'Eure, 25 collectivités s'engagent !





- Alizay
- Bernay
- Conches-en-Ouche
- Evreux
- Gaillon
- Gisors
- Grand Bourgtheroulde
- La Vieille Lyre
- Le Neubourg
- Le Val d'Hazay
- Les Andelys
- Longchamps
- Louviers
- Pont-Audemer
- Pont-de-l'Arche
- Richeville
- Saint-Denis-le-Ferment
- Saint Marcel
- Saint-Sébastien-de-Morsent
- Val-de-Rueil
- Le Vaudreuil
- Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
- Vernon
- Communauté d'agglomération Seine-Eure
- Conseil départemental de l'Eure

Groupe de coordination départementale des collectivités labellisées

Le 30 janvier 2024 avait lieu la cinquième réunion du groupe de coordination départementale des collectivités labellisées "Terre de jeux" à Pont-Audemer.



Cette animation territoriale autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est copilotée depuis plus d'un an par le Service Départemental Jeunesse Engagement Sport de la DSDEN de l'Eure et la direction des sports du Conseil Départemental. Elle associe tous les acteurs du sport engagés autour des JOP de Paris 2024, notamment les référents "Terre de jeux" des collectivités, le CDOS, l'UNSS, l'USEP, les conseillers pédagogiques départementaux en EPS de la DSDEN.

Les objectifs de ces réunions sont de :

- centraliser, partager les informations et les bonnes pratiques ;
- favoriser la coopération et l'entraide entre les collectivités et le mouvement sportif ;
- communiquer auprès des Eurois sur les animations sportives autour des JOP ;
- préparer l'après JOP et son héritage.

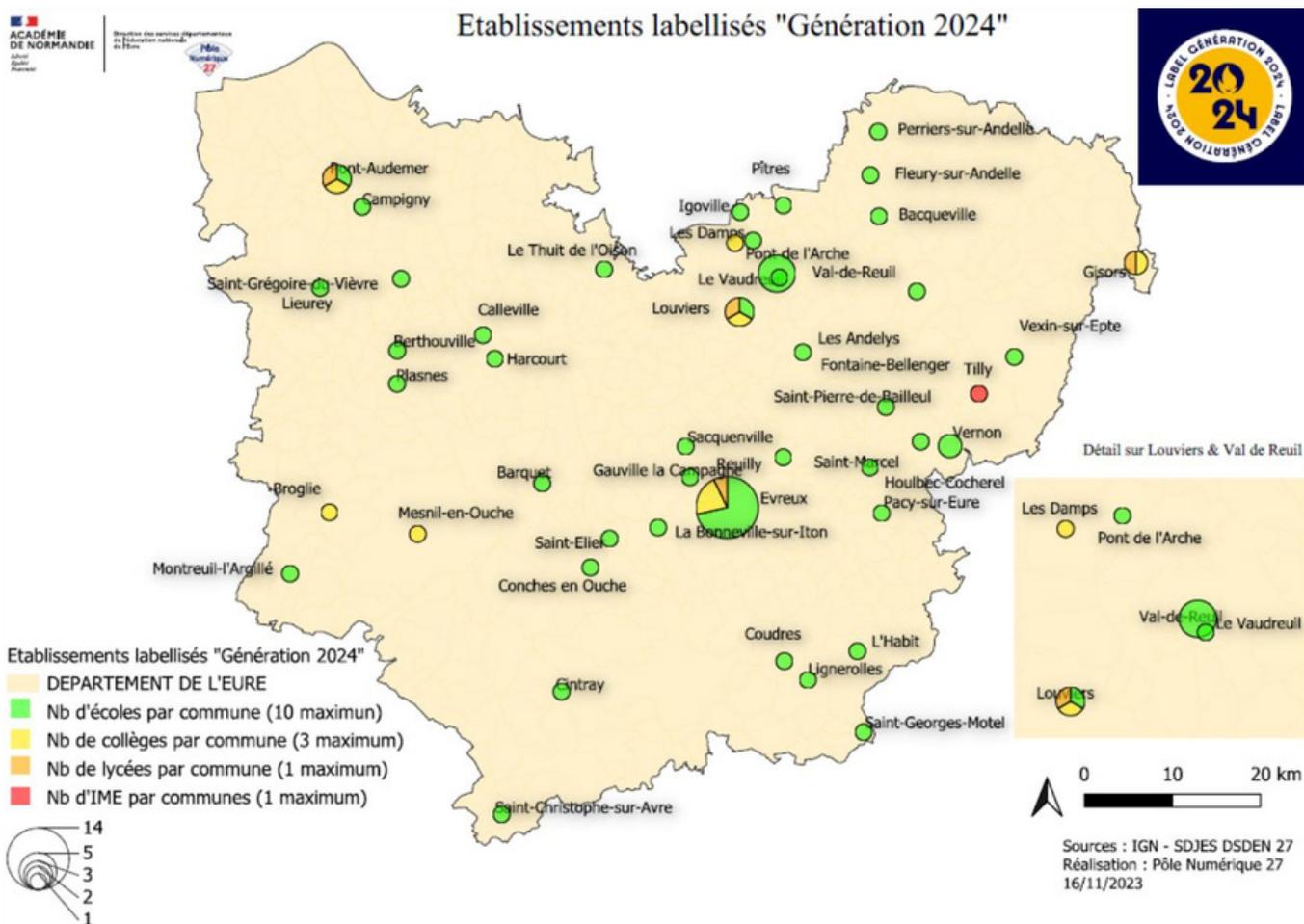




Établissements scolaires labellisés "Génération 2024"

Les établissements labellisés "Génération 2024" proposent davantage de sport à leurs élèves au cours de l'année scolaire et notamment lors de la semaine olympique et paralympique du 2 au 6 avril, de la journée olympique du 23 juin et du sport scolaire en septembre.

Dans l'Eure, 69 établissements sont labellisés.



Projets d'animation sur le temps périscolaire

En 2023, une première édition du challenge départemental sport et accueil collectif de mineurs a rassemblé 22 accueils collectifs de mineurs autour de projets d'animation sur le temps périscolaire. En particulier, un **challenge départemental sport et accueil collectif de mineurs (ACM)** a rassemblé 22 accueils collectifs de mineurs et concerné plus de 1800 enfants.

Huit autres projets d'animation ont été soutenus financièrement par l'Etat pour un montant global de 24 300 € en 2023.

Après le succès de cette initiative, une nouvelle édition sera lancée dès le printemps 2024.

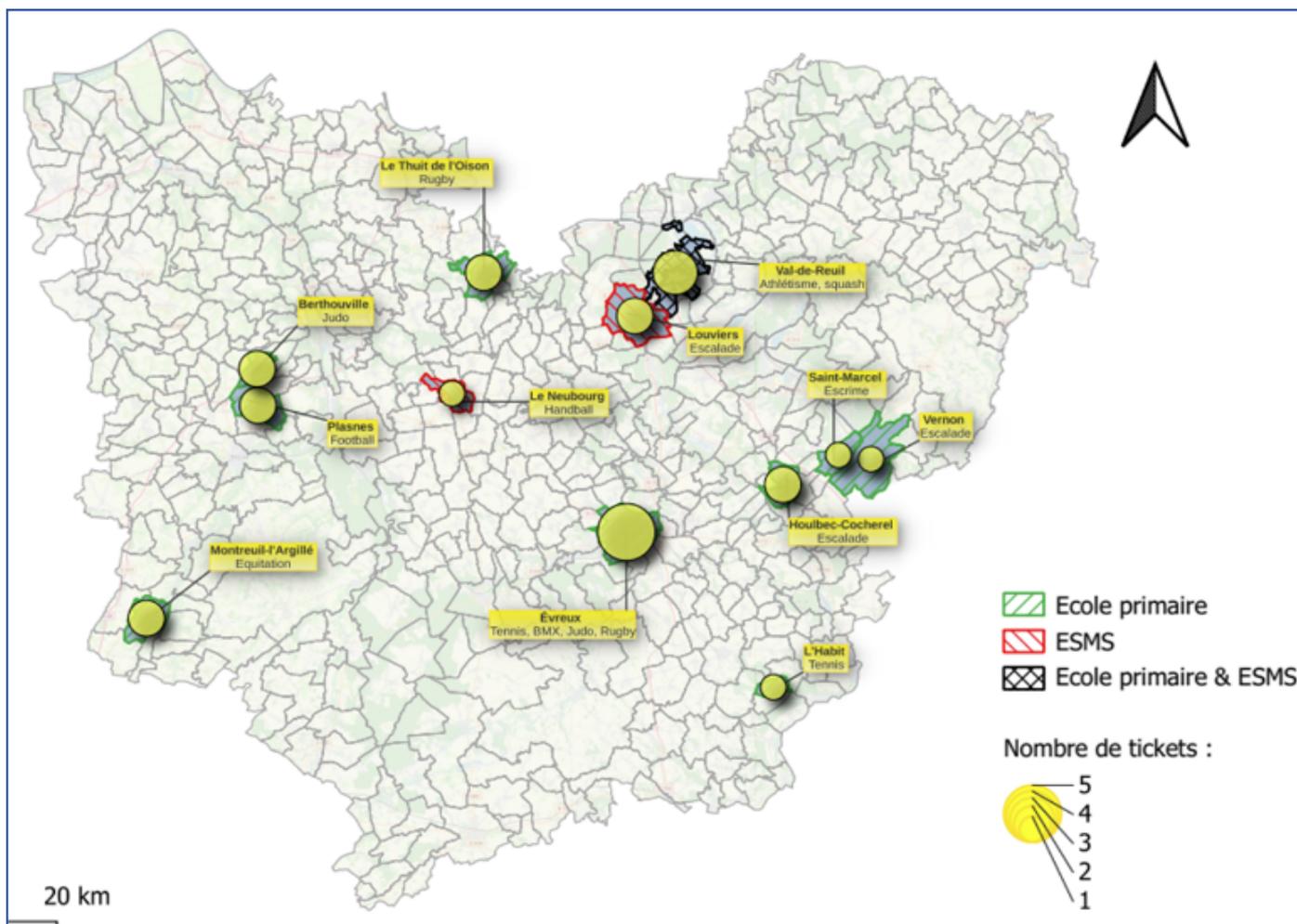
+ Pour plus d'informations, contactez :
franck.petijon@ac-normandie.fr





Le "ticket sport génération 2024"

Le dispositif "ticket sport Génération 2024" consiste à financer un cycle de découverte d'activité sportive sur le temps scolaire dans une école ou un établissement social ou médico-social avec le partenariat d'un club sportif. 24 tickets sport ont été distribués lors du dernier trimestre 2023.



Ils permettront de mettre en œuvre 24 cycles de 6 séances à destination d'élèves d'écoles maternelles, élémentaires et primaires.

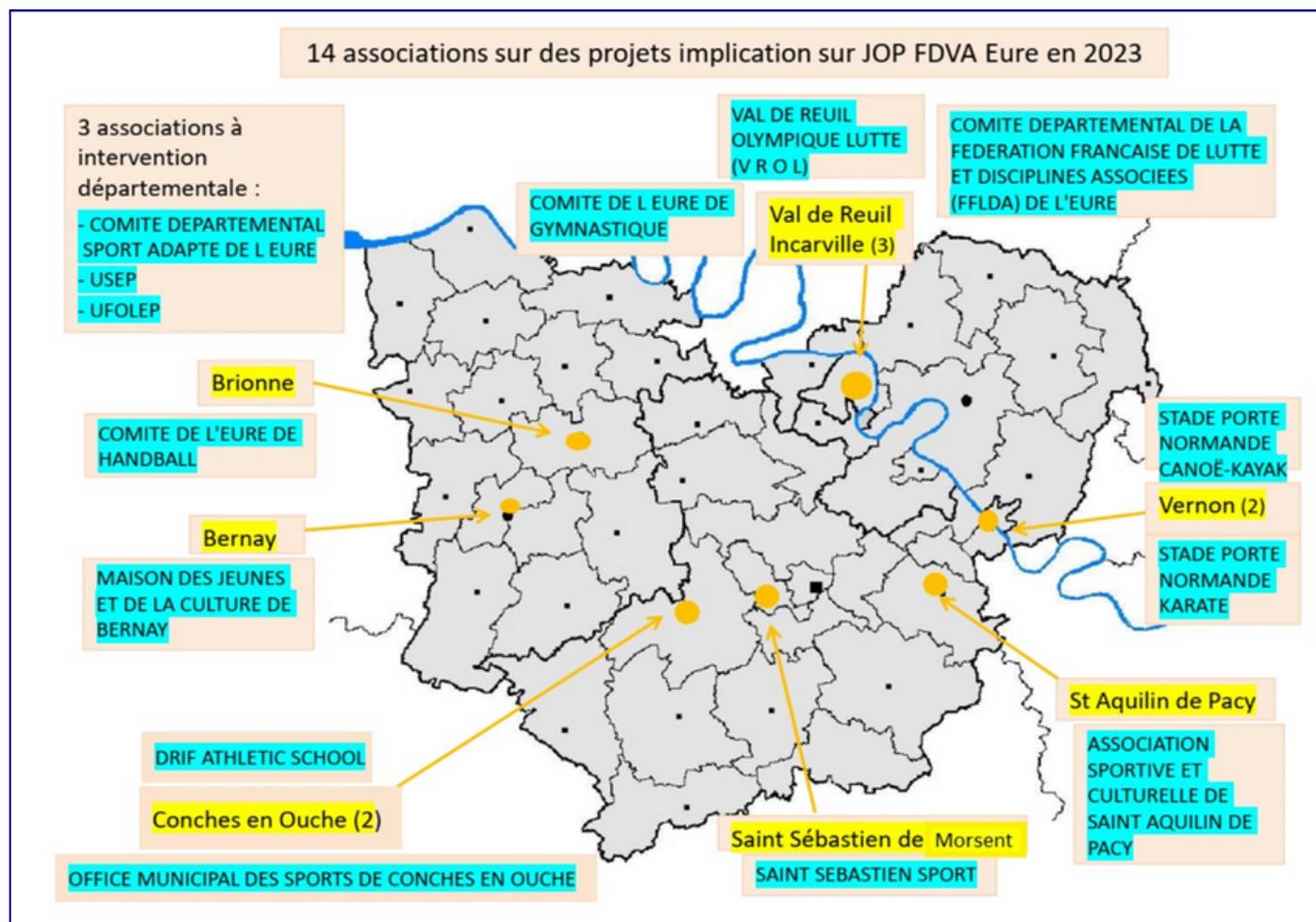
Un partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure a été conclu avec les services de l'État (SDJES de l'Eure) pour faciliter le paiement de ces tickets sports d'une valeur individuelle de 300 €, pour un montant global de 7 200 €.





FONDS DÉPARTEMENTAL À LA VIE ASSOCIATIVE

14 associations ont bénéficié du fonds départemental à la vie associative pour un montant global de 56 400 € en 2023, pour des projets liés aux JOP.



BILLETTERIE POPULAIRE DE L'ÉTAT



Afin de permettre au plus grand nombre et particulièrement aux publics défavorisés d'assister à une épreuve olympique ou paralympique ainsi qu'aux cérémonies d'ouverture et de clôture, **l'État met à disposition des places gratuites pour des jeunes identifiés comme prioritaires.**



L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction de la jeunesse et de la vie associative (DJEPVA) sont chargées par la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) d'organiser la distribution de **15 050 billets dont 10 500 pour les Jeux Olympiques (JO), 4 500 pour les Jeux Paralympiques (JP) et 50 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture (COC).**

Cette répartition sera organisée dans le cadre d'un **appel à projets national ouvert du 25 janvier au 1er mars 2024** auprès des associations disposant d'un agrément national « jeunesse éducation populaire (JEP) », partenaire de l'Éducation nationale ou organisatrice d'accueils collectifs de mineurs.

Critères de l'appel à projets :

- **les structures éligibles doivent avoir au minimum 3 salariés ;**
- **les jeunes éligibles doivent être prioritairement des habitants des quartiers prioritaires de ville et/ou des jeunes en situation de handicap.** La mixité des genres est impérative et la mixité territoriale pourra être recherchée. Les groupes doivent être constitués soit de jeunes âgés de 8 à 17 ans inclus, soit de jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans inclus ;
- chaque groupe doit être constitué a minima de **2 encadrants et 10 mineurs soit 12 places.** L'encadrement supplémentaire requis est constitué selon la règle qui s'applique aux accueils collectifs de mineurs extrascolaires (1 encadrant pour 12 mineurs) ;
- en complément du déplacement pour assister aux épreuves, **les projets doivent poursuivre des objectifs éducatifs** comprenant un volet culturel (histoire des JOP, découverte des pays participants, visite de sites culturels, histoire d'une discipline, sensibilisation au handicap, travail sur les valeurs de l'olympisme et du paralympisme) et/ou un volet sportif (organisation d'olympiades, initiation à une ou des disciplines olympiques et paralympiques). Les projets doivent viser le renforcement des compétences psychosociales : affirmation et estime de soi, sensibilisation aux différences, respect d'autrui, fair-play, développement de l'empathie, de la solidarité et du vivre ensemble ;
- **les dépenses éligibles sont les transports en commun, la location de car, la masse salariale, la restauration et le cas échéant l'hébergement.** L'accompagnement des publics habitants des QPV pourra donner lieu à un financement spécifique, pouvant atteindre 100% des dépenses éligibles ;
- **nombre de places** : pour l'une des 2 cérémonies 10 places maximum ; pour les Jeux Olympiques 50 places minimum et 200 places maximum ; pour les Jeux Paralympiques 40 places minimum et 1 000 places maximum.

+ Pour répondre à l'appel à projets, le porteur doit déposer sa candidature avant le 01/03/2024 sur la [plateforme DAUPHIN](#) et par courriel : aap.billetterie.jop2024@anct.gouv.fr, djepva.sd2a@jeunesse-sports.gouv.fr
Informations sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr>



La billetterie populaire mise en place par l'État concernera également :

- **des élèves scolarisés** dans toutes les écoles de France métropolitaines et d'outre-mer, du CM1 à la Terminale ;
- des **bénévoles du mouvement sportif**, essentiels à la vitalité du sport français, via les fédérations sportives agréées par le ministère ou affiliées au comité national olympique sportif français (CNOSF) ;
- des **personnes en situation de handicap et à leurs aidants**. Il s'appuiera pour cela sur les établissements et Services Médico-Sociaux, sur le mouvement parasportif et sur de grands réseaux associatifs.

Les modalités d'attribution de ces billets seront précisés dans les prochaines semaines.

PAYS HÔTE



Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

